

Communiqué de presse - 07/06/2022

PRÉVENTION/ PLAN CANICULE

Inscription sur le registre communal des personnes isolées

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

La personne concernée ou son représentant légal ;

Quiconque de son entourage, de son voisinage ou ayant connaissance d'une situation d'isolement.

COMMENT S'INSCRIRE ?

En téléphonant au **02 51 24 69 81**
(Espace Entour'âge)

En complétant la fiche en ligne sur
www.lrsy.fr (Services et infos pratiques / Vos démarches en ligne / Seniors)

Appel à bénévolat

Espace Entour'âge s'entoure de volontaires pour s'assurer de l'état de santé des personnes inscrites sur le registre, par des appels téléphoniques réguliers

Rejoignez l'équipe :

entourage@larochesuryon.fr

02 51 24 69 81

Conformément au décret 2004.926 du 1^{er} septembre 2004, la Ville de La Roche-sur-Yon invite les personnes, résidant à leur domicile, âgées de 65 ans et plus, ou de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, ou en situation de handicap à s'inscrire sur le registre communal.

Cette démarche facultative, confidentielle et gratuite permet aux personnes recensées de bénéficier du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels (canicule notamment).

En cas de déclenchement du plan canicule, les services municipaux et une équipe de bénévoles pourront prendre de leurs nouvelles, leur donner des conseils sur les mesures à adopter et intervenir si besoin.

Suite à ce signalement, un contact sera pris par un professionnel d'un service de la Ville pour une éventuelle inscription sur le registre nominatif communal. Ce registre confidentiel sera utilisé exclusivement, dans les limites prévues par la loi, en période d'alerte par les services municipaux ou les services de l'État.

